



Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par mail 5 jours francs avant la date prévue pour le survol : autorisation@ecrins-parcnational.fr

Demandeur (société hélico) :

HDF

Fixe : 04.76.77.00.50

Portable : 06.09.24.57.80

Bénéficiaires :

Objet du survol : préciser le type de matériel ou le nombre de personnes transportées	Date du vol	Aire de départ (DZ vallée)	Aire d'arrivée (DZ haute)	Transport de Matériel (nb rotation)	Transport de personnes (nb rotation)	Nombre total de rotations prévues
Arrivée hélico	06/08/2015	Le Versoud	La Béarde	0	0	1
Prise en charge de deux électriciens du CAF	06/08/2015	La Béarde	Refuge de Fond Turbat	0	1	1
Prise en charge d'un groupe électrogène en plus des 2 personnes, même vol	06/08/2015	Refuge de Fond Turbat	Refuge de l'Olan	1	1	1
Retour hélico	06/08/2015	Refuge de l'Olan	Le Versoud	0	0	1

Précisions sur le plan de vol prévu (tournées, transferts entre sites...) :

Description de l'aéronef (type / couleur / immatriculation) :
AS350B3 F-GSOE ou HB-ZIJ Bleu / gris

Nom du pilote :

Au Versoud
Le 06/08/2015, Nicolas NILO

Autorisation accordée n° 375

Conditions particulières :

- Prévenir le(s) secteur(s) du Parc national de tout report éventuel du survol autorisé,
- Adresser sous huitaine la fiche annexe portant le compte rendu du survol. Passé ce délai, le compte rendu de survol sera considéré comme conforme à l'autorisation.

A Gap, le 06/08/2015

Le Directeur,

Copie au(x) secteur(s) : Oisans, Valbonnais, valgaudemar

Préconisations du Parc national :

A , le :